

<http://ugtg.org/spip.php?article2744>



NAO DE BRANCHE FILIERE CANNE SUCRE RHUM 2025

- Expressions - Communiqués -



Date de mise en ligne mercredi 12 février 2025

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A PROPOS DES NAO DE BRANCHE FILIERE CANNE SUCRE RHUM 2025

Un accord été signé le Mardi 11 Février 2025 au CTCS entre les organisations patronales ASSOCANE, SRIG et les organisations syndicales UGTG et CGTG.

Cet accord valide :

- 1) une augmentation de la valeur faciale des tickets restaurant qui passent de 9 à 10 Euros ;
- 2) la revalorisation des salaires de 1,8 % à compter du 1er janvier 2025 ;
- 3) la ré-ouverture des négociations de la Convention Collective du Secteur de la Canne et du Sucre, dans un calendrier de négociations sur les points suivants, indispensables à la pérennité de l'emploi dans ce Secteur :
 - Ï Le remplacement des départ à la retraite
 - Ï L'audit des conditions de travail dans l'entreprise
 - Ï La question de l'évolution de carrière.

WOULO POU TRAVAYÈ KI AN LIT

SAN TRAVAYÈ PANI RÉKÒT TRAVAYÈ NI RÉZON GOUMÉ DAVWA DÈMEN PA SENTEN !

La Secrétaire Générale
M.HUBERT-M'TOUMO

Pointe-à-Pitre, le 11 Février 2025

Contact : SAPHO Lucien - Responsable Secteur UGTG AGRICULTURE 06.90.90.42.40